



## Accès à mon garage impossible

-----  
Par cal3112

Bonjour,

Je suis locataire et ma télécommande de porte de garage ne fonctionne plus malgré un changement de pile.

Le 03/09/2023, j'ai formulé une demande auprès de mon agence de location pour le remplacement de cette télécommande, mais je n'ai toujours rien reçu à ce jour.

Malgré de nombreuses relances par mail et par téléphone, je n'ai eu aucun retour concret. Lors de mes appels, l'agence m'indique que la télécommande est commandée auprès du syndic, mais cela fait maintenant 3 mois que je ne peux plus accéder à mon garage.

Cette situation me laisse penser que mon problème n'est pas pris au sérieux, et je souhaiterais savoir s'il est possible, d'une part, de déduire les mois pendant lesquels je n'ai pas eu accès à mon garage de ma prochaine location, et d'autre part, de trouver une solution plus rapide à ce problème.

Je vous remercie pour l'aide que vous pourrez m'apporter

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Si vous voulez réclamer formellement, il faut écrire un RAR au bailleur (copie à l'agence si vous voulez).

Vous pourrez demander une réduction du loyer après un délai que vous mentionnerez dans ce courrier. Exemple : 21 jours par analogie à l'article 1724 du code civil.

NB : Si le code du récepteur a changé, il faut vérifier que votre télécommande correspond au nouveau réglage : c'est facile à vérifier en comparant avec celle (qui marche) d'un voisin.

-----  
Par cal3112

Bonjour,

Merci pour votre retour.

Pour la demande de réduction de loyer peut-elle être prise en compte à une date antérieure au RAR (la date de ma demande à l'agence)?

-----  
Par yapasdequoi

Vous demandez ce que vous voulez... Toutefois jusqu'à présent vos demandes n'ont laissé aucune trace. Pour être crédible, il faut quand même attendre que la demande soit officiellement reçue et ensuite un délai raisonnable pour la traiter.

C'est pourquoi je suggère 21 jours APRES réception du recommandé.